



**Extrait du Registre des Délibérations**  
**du Conseil Municipal de Saint-Nom-la-Bretèche**

**N°2024/12-43**

**Objet : Marché 2024MA02 – Entretien des toitures, toitures terrasses, gouttières, regards et chéneaux des bâtiments de la ville**

**L'an deux mille vingt-quatre,**

Le dix-décembre, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Gilles STUDNIA, Maire de Saint-Nom-la-Bretèche, 1<sup>er</sup> Vice-Président de la Communauté de Communes Gally Mauldre.

**Présents :** Gilles STUDNIA, Karine DUBOIS, Gérard PARFAIT, Dominique GERBERT (à partir du point n°8, 20h28), Isabelle TRAPPIER, Florent BORON, Christine CAILLAT, Christian GHEZ, Karel KURZWEIL, Michel MOREAU, Axel FAIVRE, Sylvie SORMAIL, Vanessa BRINKMEYER – MARTINET, Christelle BARDEILLE, Thomas BATIGNE, Jean-Philippe ANTOINE (à partir du point n°6 – 20h17), Jérôme FENAILLON, Eric FROMMWEILER, Stéphanie NOGUES

**Absents ayant donné pouvoir (article L.2121-20 du CGCT) :**

Muriel DEGAVRE à Monsieur le maire  
Dominique GERBERT à Gérard PARFAIT (jusqu'au point n°7)  
Philippe DESBOIS à Axel FAIVRE  
Jean-Marc FRUCTUS à Karine DUBOIS  
Véronique LOZEVIS à Christine CAILLAT  
Pascale COURMONT à Isabelle TRAPPIER

**Absents n'ayant pas donné pouvoir**

Clothilde FRETE  
Sophie LAFEUILLADE  
Nathalie ZENOU

Après avoir procédé à l'appel nominal et constaté l'existence du quorum, Monsieur le Maire ouvre la séance.

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal nomme Karine DUBOIS, à l'unanimité, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.



**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** les dispositions des articles L.2123 et R.2123 du Code de la commande publique ;

**Vu** les dispositions des articles L2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique ;

**Vu** le règlement sanitaire départemental ;

**Considérant** l'obligation d'entretenir les toitures, toitures terrasses, gouttières, regards et chéneaux des bâtiments communaux ;

**Considérant** la publicité transmise sur le site officiel dématérialisé [www.achatpublic.com](http://www.achatpublic.com) le 7 mai 2024 et publié au BOAMP sous le numéro 24-5536 ;

**Considérant** les 3 offres reçues dans les délais ;

**Considérant** qu'à la suite des négociations, la société UNION TECHNIQUE DU BÂTIMENT (UTB), située 59 avenue Gaston Roussel, 93230 Romainville, présente l'offre économiquement la plus avantageuse au regard des critères définis au règlement de la consultation ;

**Considérant** l'avis favorable à l'unanimité des commissions municipales « Finances, Informatique, et Ressources humaines » d'une part, et « Travaux, Urbanisme » de l'autre, en date du 3 décembre 2024 ;

**Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé ci-dessus,  
À l'unanimité**

**Approuve** l'attribution du marché relatif à l'entretien des toitures, toitures terrasses, gouttières, regards et chéneaux des bâtiments de la ville à la société UNION TECHNIQUE DU BÂTIMENT (UTB), située 59 avenue Gaston Roussel, 93230 Romainville. Il s'agit d'un marché à bons de commande, sans montant minimum et avec un montant maximum annuel de 100 000€ HT. La durée totale du marché est de 4 ans ;

**Autorise** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier ;

**Dit** que les crédits sont inscrits au budget de la Ville.

Fait et délibéré à Saint-Nom-la-Bretèche, les jour, mois et an ci-dessus,

Pour extrait certifié conforme, à Saint-Nom-la-Bretèche, le 16 décembre 2024

Le secrétaire de séance  
**Karine DUBOIS**



Le Maire,  
1<sup>er</sup> Vice-président de la Communauté  
de communes Gally Mauldre,  
**Gilles STUDNIA**

Mis en ligne le 16/12/2024  
Document rendu exécutoire le 16/12/2024